



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Les citoyens de Saint-Colomban pourront désormais déposer une plainte directement en ligne sur le site du service de Police de Mirabel

Saint-Colomban, le 19 mars 2014 – Grâce à un partenariat entre la Ville de Saint-Colomban et la Ville de Mirabel, les colombanoises et colombanois désirant rapporter à la police une situation ou un délit, qui est survenu sur le territoire de Saint-Colomban ou de Mirabel, pourront désormais le faire directement en ligne sur le site du service de Police de Mirabel. Trois types de situation pourront être rapportés. Les citoyens n'auront donc plus à se présenter directement au poste de police puisqu'ils seront à même de remplir le rapport de police, et ce, à toute heure du jour ou de la nuit.

Rapidité et efficacité

Ce nouveau service est un moyen efficace et rapide pour le citoyen d'entrer en contact direct avec le service de Police. Le rapport en ligne sera accessible en tout temps sur le site Internet de la Ville de Mirabel. Un lien menant à ce formulaire est également accessible sur le site de la Ville de Saint-Colomban dans la section *Services en ligne*. « Je suis ravi que les citoyens de Saint-Colomban aient accès à ce service. Ils pourront ainsi avoir une relation privilégiée et facilitée avec le service de Police de Mirabel », a déclaré monsieur Jean Dumais, maire de Saint-Colomban.

Le rapport en ligne permet de rapporter trois types de situation : un vol simple (par exemple, vol dans ou sur un véhicule, vol de sac à main, vol de bicyclette, etc.), un méfait (dommage matériel (vandalisme), ou dommage sur un véhicule non relié à un accident) ou un objet perdu (par exemple, un passeport, permis de conduire, carte d'assurance maladie, etc.). Par contre, dès qu'il y a un suspect ou des indices laissés sur les lieux, le rapport en ligne ne pourra pas être utilisé puisqu'un policier devra se déplacer pour prendre la plainte. Pour plus d'information sur ce nouveau service, consultez le site <http://ville.mirabel.qc.ca/page-rapport-police.php>

Pour plus d'information sur la Ville de Saint-Colomban, consultez le :
www.st-colomban.qc.ca et www.facebook.com/Ville.de.Saint.Colomban

Quelques mots sur la Ville de Saint-Colomban

Ville de plus de 14 000 habitants, Saint-Colomban a été fondé vers les années 1820 par des colons irlandais. Depuis 2010, Saint-Colomban a obtenu son statut de Ville. Elle est située à 50 minutes au nord de Montréal, près des autoroutes 50 et 15 de même qu'à proximité des routes 158 et 117. Faisant partie de la MRC de la Rivière-du-Nord, la ville s'étend sur une superficie de 95 km carrés. Saint-Colomban est un endroit en pleine nature, avec ses grands espaces et sa forêt, laquelle occupe plus de 85 % de la superficie totale du territoire. Plusieurs lacs s'y trouvent de même que les rivières Bonniebrook, Bellefeuille ainsi que la rivière du Nord. C'est avec une préoccupation de respect de la nature et de l'environnement que *La nature habitée* est devenu le slogan de la Ville de Saint-Colomban.